



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-220112-0002

ARRETE N° ARR/2022/ST/002

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des travaux d'**installation d'équipements de climatisation par levage pour le compte de l'agence Caisse d'Epargne 36bis rue du Général Leclerc à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le 17 janvier 2022 de 7h à 18h, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Le 17 janvier 2022 de 7h à 18h la circulation parking de l'hôtel de ville sera interdite côté Caisse d'Epargne durant les heures d'intervention.

ARTICLE 3 : Le 17 janvier 2022 de 7h à 18h, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise STL à Ruitz (62).

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise STL – 140 rue du Chapitre – 62 620 RUITZ.

Fait à HEM, le

13 JAN. 2022

Pour Le Maire de Hem

par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.



Grégory PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr